

## **SYLLABUS DU COURS**

### **« GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX »**

Sigle du cours : POL-4790 (gr. 30) Hiver 2015

(Mercredi, 18h – 21 h)

Chargé de cours : Pierre Prévost

Communiquer au : [prevostconseil@gmail.com](mailto:prevostconseil@gmail.com)

#### **1) DESCRIPTION DU COURS, RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE**

##### **➤ Description du cours**

Aperçu historique des services municipaux dans les milieux ruraux, urbains et métropolitains. Caractéristiques de la gestion contemporaine des services municipaux au Québec: encadrement juridique et contraintes politiques, économiques et administratives. La gestion des ressources financières (système de taxation et réforme fiscale) et la répartition de ces ressources entre les services (confection du budget et conséquences sur les populations). La fonction publique de certaines catégories de fonctionnaires, causes et conséquences de la tendance à la professionnalisation de la fonction publique locale. Les rapports entre administrateurs et hommes politiques locaux. Évolution des relations entre administrations locales et centrales en rapport avec la gestion des services municipaux.

##### **➤ Approche utilisée**

*« L'intelligence, c'est (notamment) la capacité de faire des liens »*

En application de cette sage maxime, l'ensemble des éléments de contenu et de pédagogie viseront à permettre aux étudiant(e)s de faire des liens entre différents éléments de contexte, de structure et de dynamique de la gestion des services municipaux.

*Le rôle important de l'étudiant*

Le professeur part du principe qu'un étudiant universitaire contribue à sa formation par la qualité de sa présence au cours et par sa curiosité. L'étudiant n'est donc plus considéré comme un élève; les informations qu'il reçoit pendant les périodes du cours et à travers les lectures sont donc supposées éveiller en lui le désir d'aller plus loin et de comprendre des situations et des phénomènes. Il cherche à analyser, selon ses propres balises, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat. D'ailleurs, la démarche universitaire appelle des contributions sous forme d'hypothèses de travail et non pas d'affirmations péremptoires ou encore de jugements *a priori*.

*Le postulat de base*

Dans ce cours, nous adopterons le postulat que la gestion dans le secteur public est un art difficile et exigeant, qui nécessite la prise en compte de nombreuses tendances lourdes (inclus dans la structure de coûts), ainsi que de certains facteurs immédiats (conjoncture) pouvant influencer les résultats. De plus, on notera dès l'abord que les gestionnaires publics ne disposent pas des mêmes signaux que leurs collègues qui oeuvrent dans le secteur privé, qui disposent du très efficace mécanisme de marché pour obtenir une « rétroaction » suite à leurs actions.

➤ **Objectifs**

Au terme de ce cours, les étudiant(e)s auront acquis les principaux concepts et notions s'appliquant à la gestion municipale, soit essentiellement : la nature de cette organisation, les éléments de sa gouvernance, les questions budgétaires et fiscales, la structure des coûts qui composent les différents services, la dynamique qui les affecte, etc.

➤ **Pédagogie**

De façon générale, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant(e)s certaines notions théoriques et à les illustrer par le biais d'exemples réels ou de cas fictifs. L'actualité municipale sera analysée pour illustrer les thèmes abordés dans le cours et apporter, au besoin, les mises en contexte qui permettent de comprendre les décisions. Deux examens individuels à livre ouvert, couvrant la matière de chacune des deux portions de la session, de même qu'un travail d'équipe visant à illustrer des apprentissages particuliers, témoigneront de l'atteinte des objectifs quant à la matière présentée.

2) **CONTENU PROPOSÉ**

**SÉANCE # 1 - Période du 7 janvier 2015:**

- Présentation du cours, du professeur et premier échange avec les étudiants (30 minutes)
- lecture du syllabus et entente d'évaluation (30 minutes)
- survol des principales notions de gestion (origine, portée) et liens avec l'organisation municipale (90 minutes) (consulter documents distribués)
- Les grands équilibres de la comptabilité municipale (macro-comptabilité) (document distribué)

(DOC # 1 à ...)

**SÉANCE # 2 – Période du 14 janvier 2015:**

- Notions de performance dans la prestation de services municipaux (notes de cours sur Power Point)

(DOC # :...)

**SÉANCE # 3 - Période du 21 janvier 2015:**

- Mise en place et évolution des services municipaux au Québec : historique de leur déploiement soulignant les volets social, législatif, technologique et économique (150 minutes) (notes de cours sur Power Point)

(DOC # :...)

**SÉANCE # 4 - Période du 28 janvier 2015:**

- Les services municipaux aujourd'hui : typologie, éléments de gouvernance, fonctionnement administratif et prise de décision municipale (notes de cours sur Power Point)

(DOC # :...)

**SÉANCE # 5 - Période du 4 février 2015:**

**SÉANCE # 6 - Période du 11 février 2015:**

- Analyse des services municipaux (par grande fonction) (grille d'analyse sur fichier Word)

(DOC # :...)

**SÉANCE # 7 – Période du 18 février 2015:**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>○ <u>Examen intra</u> (30 points), maximum 180 minutes. Documentation permise.</li></ul> |
|--|

**SÉANCE # 8 - Période du 25 février 2015:**

- Introduction à la fiscalité et aux notions de taxes et impôts (notes de cours sur Power Point) (60 minutes)
- La fiscalité et les modes de financement municipaux (90 minutes):
  - concepts, évolution, forces et faiblesses
  - composition et évolution actuelle au Québec (notes de cours sur Power Point)

(DOC # :...)

***SEMAINE DE LECTURE***

**SÉANCE # 9 - Période du 11 mars 2015:**

- La fiscalité et les modes de financement municipaux (...) : règles d'évaluation foncière (notes de cours sur Power Point + document Word)

(DOC # :...)

**SÉANCE # 10 - Période du 18 mars 2015:**

- La fiscalité et les modes de financement municipaux (...): règles de taxation (notes de cours sur Power Point + document Word)

(DOC # :...)

**date limite pour soumettre la question du travail d'équipe : 20 mars 2015**

**SÉANCE # 11 - Période du 25 mars 2015:**

- La ville comme milieu de vie et d'échange : forme urbaine / intervenants / enjeux du développement urbain (notes de cours sur Power Point; document Word)

(DOC # :...)

**SÉANCE # 12 - Période du 1er avril 2015:**

- Les particularités de la gestion des services municipaux dans un contexte d'agglomération urbaine (notes de cours sur Power Point; documents distribués)

(DOC # :...)

**SÉANCE # 13 - Période du 8 avril 2015:**

- La question de la décentralisation des services publics et le rôle potentiel des services municipaux
- Les demandes émergentes en matière de services municipaux : adaptation et conséquences

(DOC # :...)

**date limite de remise du travail d'équipe (30 points) : 10 avril 2015**

**SÉANCE # 14 - Période du 15 avril 2015:**

**Examen final: (40 points), maximum 180 minutes. Documentation permise.**

3) **LECTURES**

3.1) **Obligatoires :**

Tous les documents distribués en cours de session et disponibles sur Moodle dès le début de la session, ainsi que tous les autres textes et éléments de contenu qui, le cas échéant, seront identifiés en cours de séance par le professeur.

3.2) **Facultatifs :**

Sur le thème de la gestion :

- 1) « Le management pour les nuls », par Bob Nelson et Peter Economy, Wiley Publishing (2001) 306 p.
- 2) « Introduction à la gestion », par I. Calmé, J. Hamelin, J.-P. Lafontaine, S. Ducroux et F. Gerbaud, Dunod Éd. (2003) 360 p.
- 3) « La gestion moderne : une vision globale et intégrée », (3<sup>e</sup> édition), par Pierre G. Bergeron, Gaëtan Morin Ed. (1997) 486 p.
- 4) « Les organisations: état des savoirs », (2<sup>e</sup> édition), coordonné par Philippe Cabin et Bruno Choc, aux Éditions Sciences humaines (2005) 429 p.

Sur le thème de l'organisation des services municipaux :

- 1) Prévost, Pierre (1999) La gestion municipale au Québec, perspectives nouvelles, Gaëtan Morin, éditeur, 200 p.
- 2) « Bâtir un pays » : histoire des travaux publics au Canada, sous la direction de N. Ball, Boréal, éditeur, 1988.
- 3) « Coopération et concurrence » : stratégies et pratiques d'organisation municipale dans la région métropolitaine de Montréal, C. Dubuc, A. Dupré, P. Letartre, D. Pilette et P. Prévost, Guérin Universitaire, 1996, 359 p.
- 4) OCDE, *Examens territoriaux de l'OCDE, Montréal, Canada*, Paris, PCDE, 2004, 193 pages.
- 5) « Questions d'égouts » : santé publique, infrastructures et urbanisation à Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle, par Robert Gagnon, Boréal éditeur, 2006, 263 p.

4) **ÉVALUATION PROPOSÉE (modification par rapport à l'entente initiale)**

L'évaluation de rendement de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur trois éléments, tel que décrit ci-après :

**A- Un examen intra (30 points)** administré lors de la séance # 7 (18 février 2015) portant sur la matière enseignée jusqu'à la séance # 6 du cours, d'une durée maximale de 120 minutes. Cet examen sera composé de questions à choix multiples (15 comptant pour 15 points) et de questions à réponse courte (15 comptant pour 15 points). Documentation permise.

**B- Un examen final, (40 points)** administré lors de la séance # 14 (15 avril 2015) portant sur la matière vue entre les séances # 8 à # 13, d'une durée maximale de 180 minutes, qui se présentera sous la forme de questions « à énoncés » (10 « vrai ou faux » comptant pour 10 points), de questions « à choix multiples » (10 comptant pour 10 points), de questions à réponse courte (10 comptant pour 10 points) et d'une (1) question à développement (10 points). Documentation permise.

**C- Un travail de réflexion en équipe** de 4 personnes, portant sur une problématique choisie parmi les thèmes abordés jusqu'à la séance 10 inclusivement (**30 points**).

Ce travail se présentera sous forme d'un court texte inspiré à l'équipe par une QUESTION tirée des sujets traités dans ces séances. L'équipe définira elle-même la question, la fera accepter par le professeur (avant le 20 mars 2015) et elle tentera d'y répondre en 2400 mots maximum, en faisant valoir différents points de vue sur le sujet et en justifiant le point de vue privilégié par l'équipe.

Le fichier électronique de ce travail devra être transmis au professeur le ou avant le 10 avril 2015 inclusivement, par courriel, à l'adresse indiquée en page 1 de ce syllabus.

Voir les « notes de préparation » et la « grille de correction » fournis ci-après.

### NOTES DE PRÉPARATION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE:

- Ce travail s'effectue en équipe de quatre personnes et compte pour un total de 30 % de la note finale de chaque étudiant. Tout écart par rapport à cette consigne stricte doit avoir été approuvé par le professeur, à défaut de quoi le travail ne sera pas accepté.
- ÉTAPE DE VALIDATION DE LA QUESTION : L'équipe doit faire valider par le professeur le choix de son sujet (sous la forme d'une question) et de l'orientation qu'elle entend développer le (ou avant le) 20 mars 2015, en présentant par écrit (courriel) son choix, auquel le professeur répondra également par écrit.
- Ce travail se présentera sous forme d'un court texte inspiré à l'équipe par une question qu'elle aura définie elle-même et à laquelle elle tentera de répondre en 2000 mots **maximum**, incluant l'ensemble des caractères et des en-têtes. La page frontispice, ainsi que les notes de bas de page et la bibliographie (si nécessaire uniquement) ne sont cependant pas comptabilisées.
- OBJECTIF : Il s'agit de produire une réflexion à la suite d'échanges entre membres de l'équipe sur une problématique choisie parmi les thèmes abordés dans la première partie de ce cours. Il sera essentiel d'utiliser plusieurs des concepts vus dans ce cours pour nourrir la réflexion de l'équipe. Le texte devra référer à divers points de vue sur la question choisie par l'équipe, en expliquant ce qui amène l'équipe à favoriser un point de vue plutôt qu'un autre (justification).
- REMISE : Ce travail doit être remis par courrier électronique le, ou avant le, 10 avril 2015, en fichier de format « Word », à l'adresse suivante : [prevostconseil@gmail.com](mailto:prevostconseil@gmail.com). Le titre du fichier de transmission doit être « (nom de famille des 4 étudiants)-TS-POL4790-hiv15 » (exemple : *Leclerc-St-Pierre-Beaulieu-O'Malley-TS-POL4790-hiv15.doc*). TOUS les membres de l'équipe doivent être en copie conforme du message de transmission.
- Le professeur retournera, par courrier électronique, le corrigé du fichier incluant la correction effectuée.



## GRILLE DE CORRECTION DU TRAVAIL D'ÉQUIPE:

Trente (30) points sont accordés à ce travail d'équipe, en fonction de la pondération suivante :

- **Pertinence de la question** (eu égard au contenu du cours en général, des lectures de référence et des notes de cours en particulier) : 3 points.
- **Qualité de la structure du texte** (introduction et présentation de la question, développement et comparaison des points de vue, justification d'un choix, conclusion) : 5 points.
- **Qualité du développement logique** et de la présentation des arguments cités en appui au développement et à la justification d'un choix : 20 points, en tenant compte des maximum suivants : 6 points maximum pour la présentation de la question et tout retour sur l'aspect historique d'une problématique, 14 points maximum pour l'utilisation adéquate des concepts d'utilisation des ressources et de performance administrative ou pour tout autre concept pertinent vu dans ce cours.
- **Qualité générale de la présentation** en fonction des attentes formulées dans cette note (exemples : nom du fichier de transmission qui respecte la norme édictée; page frontispice convenable avec nom des étudiants et matricules, titre du travail, nom du professeur, sigle du cours, date; modalité de transmission électronique, pagination, etc.): 2 points.

### À NOTER :

- L'absence de validation du sujet et de son orientation sera pénalisée à raison de 3 points. (ne riez pas, c'est déjà arrivé!)
- Le respect du délai (10 avril 2015) est essentiel. Tout travail remis après cette date se verra attribuer une pénalité de 2 points par jour de retard, jusqu'à concurrence de 10 points. Passé ce délai, une entente devra être trouvée par le biais de la direction du département.
- La qualité du français (orthographe/syntaxe) sera notée. Ainsi, toute erreur détectée sera pénalisée à raison de 1/3 de point, jusqu'à concurrence de 5 points perdus.
- Tout dépassement de longueur du texte lui-même (2000 mots) sera pénalisé jusqu'à concurrence de 3 points (1 point perdu pour chaque tranche, ou portion de tranche, de 10 % en surplus).
- Une présentation du travail qui sera inférieure aux attentes stipulées entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à 2 points.

### LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

### PLAGIAT

*Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

### ENTENTE D'ÉVALUATION

#### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

#### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

#### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

**RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2<sup>e</sup> étage.**